

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que le conseil de l'arrondissement d'Outremont a adopté, à la séance du 9 août 2021, les ordonnances suivantes :

ORDONNANCES ADOPTÉES LE 9 AOÛT 2021 :

OCA21 16 0154 autorisant, en vertu du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), la fermeture à la circulation automobile du 876 au 914 avenue Querbes pour permettre la tenue de l'événement « Fête des voisins » qui aura lieu le samedi 28 août 2021, de 16 h à 22 h.

OCA21 16 0155 autorisant, en vertu du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), la fermeture temporaire de l'avenue Champagneur entre les ruelles au nord et au sud de l'avenue Bernard à quatre (4) reprises au cours de la période comprise entre le 10 août et le 1^{er} novembre 2021 inclusivement durant les prestations surprises du Théâtre Outremont dans le cadre de la piétonnisation de l'avenue Bernard et autoriser, conformément à l'article 9.1 dudit règlement une dérogation à l'article 9 dans le cadre de ces événements.

OCA21 16 0156 autorisant, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48), l'occupation temporaire du parc Saint-Viateur dans le cadre de la 5^e édition de l'événement « Grandes Oreilles » qui aura lieu le 10 septembre 2021, de 17 h à 20 h 30, le 11 septembre 2021 de 11 h à 19 h et le 12 septembre 2021 de 11 h à 18 h et autoriser, en vertu de l'article 6.4 du *Règlement concernant les parcs et les endroits publics* (1107), une dérogation à l'alinéa 6g) dudit règlement afin de permettre la vente de boissons et de nourriture dans le cadre de cet événement.

OCA21 16 0157 autorisant, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48), l'occupation du parc Saint-Viateur, les vendredis 20 et 27 août 2021, de 19 h 30 à 22 h, pour permettre la tenue de la série d'événements « Cinéma ! Projection place Marcelle-Ferron » organisé par l'organisme à but non lucratif Les Amis de la place Marcelle-Ferron.

OCA21 16 0158, autorisant la Société de Transport de Montréal (STM) à effectuer, dans le cadre des travaux de construction d'un poste de ventilation mécanique, des travaux intérieurs de nuit, de 01 h 30 jusqu'à 04 h 30 et ce, pour une durée de cinq (5) nuits. Conformément à l'article 4.1 du *Règlement sur le bruit* (AO-21), la STM devra aviser la direction adjointe d'arrondissement – gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif ainsi que les riverains des avenues Manseau, Ducharme, Wiseman et Thérèse Lavoie-Roux des dates prévues pour les travaux de construction au moins sept (7) jours avant le début desdits travaux.

OCA21 16 0159 autorisant, en vertu du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), la fermeture à la circulation automobile de l'avenue Outremont, entre l'avenue Bernard et la ruelle au sud de l'avenue Bernard, pour permettre la tenue de l'événement extérieur de la Résidence d'Outremont qui aura lieu le dimanche 15 août 2021 de 13 h 30 à 21 h 30 et autoriser, conformément à l'article 9.1 dudit règlement une dérogation à l'article 9 dans le cadre de cet événement.

OCA21 16 0160 autorisant, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48), l'occupation temporaire du parc Saint-Viateur pour permettre la tenue de l'événement « Cinéma sous les étoiles » de l'organisme Funambules Médias les 6 et 13 août 2021 de 19 h à 23 h ainsi que de l'événement « Projection extérieure » du studio Les Films du 3 Mars les 16 et 23 août 2021 de 19 h à 23 h.

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 31 août 2021

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate

